Les délibérations du conseil municipal en date du : Mardi 17 Octobre 2017.



Sous la présidence du maire André Ferret, 13 conseillers sont présents, 1 conseiller absent et représenté, 1 conseiller absent et excusé.

L'ordre du jour comprenait de nombreux dossiers : les délibérations ci-après ont été adoptées à l'unanimité, M le maire est mandaté pour effectuer les formalités administratives s'y rapportant.

Travaux d'éclairage public du lotissement « Vernet ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la H. Loire a assuré pour le compte de la commune la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public en 2016, au lotissement « Vernet ». Le C.M est favorable à la rétrocession de la voirie qui sera classée dans la voirie communale.

Actualisation des statuts du SEAVR. Adhésion de la commune de Lissac au SEAVR.

Le Syndicat d'eau et d'assainissement du Velay rural (SEAVR) a décidé d'actualiser la modification du périmètre des EPCI de départements voisins. Le CM accepte ces nouveaux statuts ainsi que l'adhésion de la commune de Lissac au SEAVR qui a émis un avis favorable à cette demande.

Indemnité de conseil allouée au Comptable du trésor.

Le C.M donne son accord pour verser l'indemnité de conseil au comptable du Trésor pour ses prestations au service de la commune pour la somme de 428€21.

Convention de partenariat pour l'accueil temporaire des personnes en grande précarité dans le local « des Routards » avec la paroisse de St Julien-Chapteuil.

Dans le cadre de l'activité du CCAS, la commune s'engage a participé aux frais de fonctionnement du local « des Routards » à hauteur de 50 % (plafond annuel limité à 1 200 €) et la reconduction d'année en année.

Astreintes: saison hivernale 2017-2018.

Les astreintes hivernales seront mises en place du vendredi 24 novembre au vendredi 2 mars 2018 avec la possibilité d'augmenter la durée jusqu'au 16 mars 2018 en cas de besoin. Chaque astreinte sera rémunérée au tarif en vigueur 159,20 €/semaine.

Tarifs camping municipal.

Fixés lors du C.M du 30 juin dernier, il a lieu d'apporter une précision.

Les tarifs sont en ligne sur le site de la commune et les chalets peuvent être loués toute l'année.

La location des chalets en basse saison est la suivante :

1 semaine : 250€, 2ème semaine consécutive : 200€ et prix

à la nuitée : 60 € (charges comprises).





Ce projet sera porté par la bibliothèque communale, à raison de 5h hebdomadaires, en vue d'améliorer la communication sur la commune, les événements et activités culturelles, sociales et événementielles. Le temps affectait pour la bibliothèque passe à 20 heures.

Le C.M décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine à 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2018.

<u>Création d'un emploi permanent d'agent des services</u> techniques.

Etant donné les nouveaux besoins aux services techniques de la commune, il convient de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2018. Le C.M donne son accord pour procéder au recrutement de cet agent dans les conditions fixées par la loi.

Désaffection d'un chemin rural à Rocherols.

Le CM donne son accord pour lancer la procédure administrative applicable à la désaffection d'un chemin rural avec la nomination d'un commissaire enquêteur qui recueillera les avis.

Cette désaffection permettra un échange avec Monsieur CHAPUIS Pierre dans le cadre d'un projet d'intérêt général pour élargir une voie communale.

Demandes d'acquisition de biens de sections au Betz.

Mr et Mme SOULIER, Mr et Mme ROSE, Mr GIBAND Christophe et Mme BOULON Fabienne demandent l'acquisition de biens de sections au Betz : deux parties de la parcelle G 675 et une partie de la parcelle G679. Les habitants ont été informés lors d'une réunion publique. Le C.M émet un avis favorable aux demandes et décide de lancer la procédure administrative s'appliquant, à savoir la consultation officielle des électeurs de la section.

<u>Demandes d'acquisition de biens communalisés à</u> Auteyrac.

Mr et Mme COLLIOT, Mr et Mme BARRIOL, Mr CURREY et Mme SAVAGE demandent l'acquisition de biens communaux à Auteyrac : une partie de la parcelle communale G 236 (environ 100m2) et G 239 (environ 80 m²) et les habitants ont été informés lors d'une réunion publique.

Le C.M émet un avis favorable, fixe le prix de vente à 10 €/m² et les frais engagés sont à la charge du demandeur.